



Aux membres du Conseil général  
1329 Bretonnières

Municipalité de Bretonnières

Bretonnières, le 5 mai 2025

## Préavis municipal no 2/2025 pour le conseil du 11 juin 2025 - Comptes 2024

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### I - Préambule

Les comptes pour l'année 2024, révisés par la fiduciaire Fiprom à Lausanne, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,	
les charges s'élèvent à	fr. 1'406'403.02
les produits s'élèvent à	fr. 1'436'279.37
ce qui laisse apparaître un excédent de produits de	fr. 29'876.35

### II. Quelques remarques particulières

#### **Comptes de fonctionnement**

##### Chapitre 1 – administration générale

**C. 102.300** – dépassement dû à de nombreuses heures des municipaux pour traiter les dossiers de l'Auberge, travaux au collège et diverses demandes particulières ;

**C. 11.301.0 – 11.301.1 et 11.303** : Le taux d'occupation du poste de « secrétaire et préposée au contrôle des habitants » a passé de 25 % à 30 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025. D'autre part, de nombreuses heures supplémentaires ont été faites par la boursière pour MCH2, ce qui a impacté ces trois comptes.

**C. 11.317** – agapes offertes lors de différents Codir, souper de la municipalité, repas du 1<sup>er</sup> août en partie offert à la population, participation à la journée de l'UCV ; autant de moments d'échanges conviviaux qui ont un coût, légèrement supérieur au budget.

**11.318.5** : nous avons eu besoin d'assistance technique pour quelques dossiers, ainsi que des conseils d'un avocat pour les problèmes avec la tenancière de l'auberge.

##### Chapitre 21 – impôts

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est en légère baisse de 4 % par rapport à 2023, alors que celui sur la fortune est en hausse de près de 25 %.

Quelques droits de mutation et gains immobiliers ont été encaissés suite à divers transferts de propriété. Dans sa globalité, le dicastère 21 « impôts » laisse apparaître une augmentation des revenus, en regard du budget et des comptes 2023.

##### Chapitre 22 - Service financier

En début d'année, nous avons profité de placer quelques liquidités à court terme avant que les taux des placements ne soient à nouveau plus rémunérateurs du tout (22.422).

## Préavis 2/2025 – comptes 2024

Au niveau de la péréquation 2023 (décompte final reçu en août 2024), comme prévu nous avons dû repayer fr. 5'096.—(22.352.2). Notre commune reste malgré tout bénéficiaire du système péréquatif vaudois. Dès 2025, introduction de la nouvelle péréquation intercommunale (NPI)

### Chapitre 31 – terrain

L'exploitation de la gravière par Holcim a tourné « plein régime », d'où une redevance supérieure aux prévisions. D'autre part, le remblaiement par Cand-Landi a également généré un revenu supérieur aux attentes.

### Chapitre 32 – forêts

Pour ce qui est de l'exploitation des forêts, elle a engendré un excédent de charges qui sera partiellement compensé par les dépenses thématiques (décompte à recevoir l'année prochaine) (22.452.3).

### Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Auberge communale : entretiens courants (hors travaux pris en charges par la Vaudoise ass. – fuite)

Congélateur : nous avons passé une écriture interne pour l'eau utilisée pour le refroidissement du congélateur.

Collège : introduction d'un amortissement de fr. 5'715.- sur les travaux du rez inférieur.

Grande salle : à la suite de la réfection complète du parquet, la municipalité a fait le choix d'acquérir une machine à nettoyer pour fr. 3'000.- que seul le concierge est habilité à utiliser.

M. de Commune, refuge et église : rès

Local du feu : il a été loué à un particulier pour un dépôt provisoire de meubles.

### Chapitre 43 - routes

Les travaux prévus pour fr. 10'200.- sur la route d'Agiez au contour du Biolley n'ont pas encore été effectués ; des carottages et analyses du bitume ont cependant dû être entrepris pour fr. 3'200.--. Le préavis 3/2025 reviendra sur ces travaux d'entretien.

### Chapitre 45 – déchetterie

Les coûts ont été maîtrisés ; les taxes facturées, en plus des revenus de rétrocession sur les déchets, a permis d'attribuer fr. 226.95 au fonds de réserve affectée no 9280.3.

### Chapitre 46 - épuration

Le dicastère de l'épuration est loin de s'équilibrer. Les charges de l'AIVN (STEP) restent stables. La part d'amortissement « épuration » des infrastructures remises à neuf (travaux d'investissement des rues du village) de fr. 14'000.- pèse dans ce déséquilibre.

### Chapitre 50 – écoles

Les charges sont réparties pour moitié au nombre d'habitants et l'autre moitié au nombre d'élèves (42). Dans les fr. 126'150.- (50.3522), 28 % concernent les frais de transports.

### Chapitre 72 – sécurité sociale

Les coûts de l'Ajoval et de l'UAPE 2024 ne sont encore que provisoires, les décomptes finaux sont à recevoir. Le décompte de la cohésion sociale 2023 a permis un remboursement de fr. 8'918.- sur le C. 72.451.

### Chapitre 81 - eau

Nous relevons une augmentation de la consommation d'eau (22'570 m3 en 2024 (dont 1'491 m3 de fuite) contre 19'989 m3 en 2023).

Nous avons dû chercher puis réparer une fuite d'eau en contrebas de la Reine Berthe pour un coût fr. 33'000.—, sans compter la consommation d'eau « perdue ». La fuite qui a fait l'objet des fermetures d'eau par secteurs en septembre-octobre était une fuite sur une conduite privée ; les coûts ont été refacturés au propriétaire.

## Préavis 2/2025 – comptes 2024

### **Au bilan :**

- C. 9123.01 - immeubles et terrains divers** ; transféré au patrimoine administratif sous n° 9145.2 ;
- C. 9123.02 - collège** : amortissement obligatoire de fr. 16'000.-- ;
- C. 9123.04 – appart rez inférieur** : le coût final des travaux s'est élevé à fr. 171'461.95. 1<sup>er</sup> amortissement obligatoire de fr. 5'715.-- ;
- C. 9141.03 - rue de la Gare** : amortissement obligatoire de fr. 9'800.— ;
- C. 9141.04 - travaux séparatifs rues Four – Puits, Coin et Battoir « routes »** : amortissement obligatoire de fr. 30'000.- ;
- C. 9141.05 - travaux séparatifs rues Four – Puits, Coin et Battoir « EC-EU et divers »** : amortissement obligatoire de fr. 14'000. ;
- C. 9144.6 - travaux séparatifs rues Four – Puits, Coin et Battoir « eau potable »** : amortissement obligatoire de fr. 6'000.-- ;
- C. 9141.06 - aménagement places de parc cantine – 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étapes** : amortissement obligatoire de fr. 13'000.- ;
- C. 9143.05 - auberge** : amortissement obligatoire de fr. 35'000.— ;
- C. 9143.10 - place de jeux** - réfection intégrale pour un coût de fr. 55'519.20. 1<sup>er</sup> amortissement de fr. 5'550.- ;
- C.. 9149.00 - crédit d'étude PACOM** – amortissement du montant utilisé sur l'année 2024 de fr. 14'307.35 ;
- C. 9145.2 – immeubles, terrains et forêts divers** – amortissement supplémentaire de fr. 150'000.-- ;
- C. 9221** : au 31 décembre, nos engagements s'élèvent à fr. 1'501'500.— ;

### **III. Commentaires**

L'année 2024 boucle avec un cash-flow qui a permis de procéder à fr. 149'372.35 d'amortissements obligatoires (patrimoine financier et administratif) et fr. 150'000.- d'amortissements supplémentaires. La Municipalité juge les comptes 2024 comme très bons mais reste toujours vigilante afin de maîtriser au mieux les dépenses. En 2024, aucun investissement ni travaux lourds n'ont été entrepris et l'exploitation de la gravière expliquent en partie ce bon résultat.

### **IV. Conclusions**

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 11 juin 2025;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances ;

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir :

a/ accepter les comptes 2024 tels que présentés, avec un excédent de produits de fr. 29'876.35

### **Municipalité de Bretonnières**

Le Syndic  
P.-Daniel Collomb

La Secrétaire  
Sandrine Falcy

